

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-139

CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN POUR L'ANNÉE 2025
--

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

OBJET

1. Le présent règlement vise à établir les tarifs applicables aux biens, services ou activités offerts aux personnes physiques ou morales.

CRÉANCE PRIORITAIRE

2. Toute sommes due par le propriétaire en vertu du présent règlement constitue une créance prioritaire sur l'immeuble à l'égard duquel les travaux ou services sont faits ou rendus, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5 de l'article 2651 du Code civil du Québec (L.Q. 1991, c. 64). Ce coût est garanti par une hypothèque légale sur cet immeuble.

COMPENSATION

3. Si une somme est due en vertu de ce règlement, la Ville opérera compensation envers toutes sommes devant être versées par la Ville au demandeur.

TAXES APPLICABLES

4. Les taxes gouvernementales sont applicables sur tous les tarifs prévus au présent règlement, et ce, selon les taux en vigueur, à moins d'indication contraire dans certains tarifs spécifiques.

FRAIS ADMINISTRATIFS

5. La tarification applicable pour les frais administratifs est prévue à l'annexe A.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

6. La tarification applicable pour les services, biens ou équipements offerts par le Service de sécurité incendie est prévue à l'annexe B.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

7. La tarification applicable pour les services, biens ou équipements offerts par le Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire est prévue à l'annexe C.

SERVICE DE L'URBANISME

8. La tarification applicable pour les services offerts par le Service de l'urbanisme est prévue à l'annexe D.

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9. La tarification applicable pour les services, biens ou équipements offerts par le Service des loisirs, culture et vie communautaire est prévue à l'annexe E.

SERVICES ET BIENS DIVERS

10. La tarification applicable pour les services et biens divers offerts par la Ville est prévue à l'annexe F.

COUR MUNICIPALE

11. La tarification applicable pour les services et biens divers offerts par la Cour municipale est prévue à l'annexe G.

ACTIVITÉS, BIENS OU SERVICES NON DÉCRITS

12. Toute personne qui bénéficie de biens, activités ou services municipaux non décrits au présent règlement doit déboursier un montant comparatif à leur valeur marchande.

ENTRÉE EN VIGUEUR

13. Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

FAIT ET ADOPTE à la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2024.

Luc Gibbons, maire

M^e Louise Ménard, greffière

ANNEXE A

FRAIS ADMINISTRATIFS

TAUX D'INTERET

Description	Coût
Taux d'intérêt annuel composé mensuellement pour toute sommes due à la Ville, à compter de l'échéance de la facture	12 %
Taux d'intérêt annuel pour le solde impayé des taxes foncières municipales	12 %

FACTURATION

Description	Coût
Tout bien facturé par la Ville	Prix coûtant

FRAIS D'ADMINISTRATION

Description	Coût
Tout bien, service, activité ou équipement facturé par la Ville	10 %

CHÈQUE SANS PROVISION

Description	Coût
Chèque sans provision	Selon la tarification de l'institution bancaire

ROLE D'EVALUATION

- ✓ Les requêtes par les professionnels et les institutions financières d'informations relatives au rôle d'évaluation et de perception (relevé de compte, confirmation de paiement, etc.) sont facturées selon les taux fixés par le logiciel Immonet.
- ✓ Toute personne qui désire contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation doit acquitter des frais pour chaque unité d'évaluation. Ces frais ne sont pas remboursables.
- ✓ Lors de son dépôt, une plainte à l'égard du rôle d'évaluation foncière doit être accompagnée d'une somme d'argent déterminée selon la présente section.

Le montant de la somme d'argent exigée ci-haut est prévu au règlement numéro 313-2023 ayant pour objet d'établir le lieu et de fixer une tarification pour le dépôt d'une demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation foncière et locative et abrogeant le règlement numéro 106-97 adopté par la MRC du Domaine-du-Roy adopté le 22 janvier 2024.

Ce taux, applicable pour chaque unité d'évaluation ou établissement d'entreprise est payable en argent comptant, par carte de débit, par chèque visé, mandat de poste, mandat de banque ou ordre de paiement visé tiré sur une institution de services financiers.

- ✓ Les plaintes qui ont le même objet et qui sont relatives à des modifications qui concernent la même unité d'évaluation ou le même établissement d'entreprise sont considérées comme une plainte unique lorsqu'elles sont déposées simultanément et qu'elles portent à la fois sur le rôle en vigueur et sur le rôle précédent ou le rôle déposé pour les exercices financiers suivants.

ANNEXE B

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VÉHICULE D'INTERVENTION

Description	Tarification sans entente mutuelle	
	Première heure	Heures subséquentes
Véhicule d'élévation	1 280 \$	640 \$
Autopompe	315 \$	160 \$
Camion citerne	266 \$	135 \$
Unité de sauvetage hors route	200 \$	100 \$
Unité nautique (en appui à une unité nautique couvrant le territoire de la municipalité)	200 \$	100 \$
Unité nautique (en appui direct à la Sûreté du Québec lorsqu'aucune unité nautique ne couvre le territoire de la municipalité)	Coût réel de l'intervention, incluant le remboursement des dommages survenus au matériel utilisé lors de l'intervention et les employés appelés en renfort à la caserne pour assurer une couverture adéquate du territoire municipal	
Poste de commandement	300 \$	150 \$
Unité d'urgence	100 \$	50 \$
Véhicule de service	50 \$	25 \$
Appel annulé	100 \$ + indemnités de salaire versés aux pompiers	
Lors de l'appel	Facturé en entier	Facturé à la demi-heure

TAUX HORAIRE POUR LE PERSONNEL D'INTERVENTION

Description	Tarification sans entente mutuelle
Pompier	Selon les taux prévus à la convention collective des pompiers, pompières
Officier cadre	Selon les taux prévus à la politique administrative et salariale du personnel cadre
Direction	Selon les taux prévus à la politique administrative et salariale du personnel cadre
Lors de l'appel initial	Facturation d'un minimum 3 heures. Par la suite, le taux horaire s'applique à l'heure entière
Remboursement des repas	Selon les besoins et selon le tarif prévu à la convention collective et aux politiques en vigueur

INTERVENTIONS POUR LES NON-CONTRIBUABLES

Tout bénéficiaire d'une intervention du Service de sécurité incendie, qui est non-contribuable sur le territoire desservi par le Service de sécurité incendie Saint-Félicien – Saint-Prime – La Doré, doit payer à celle-ci, sur présentation d'une facture, un montant déterminé selon le mode de tarification suivant :

(250 \$ x A x B) + C + D = E

- ✓ A : Durée réelle de l'intervention (en heure ou fraction d'heure)
- ✓ B : Nombre de véhicules du Service de sécurité incendie nécessaire à l'intervention
- ✓ C : Frais d'administration
- ✓ D : Taxes fédérale et provinciale
- ✓ E : Montant total à payer

Pour les fins du calcul, la durée réelle et exacte de l'intervention est calculée à partir du moment où le premier véhicule du Service de sécurité incendie quitte la caserne des pompiers jusqu'au retour du dernier véhicule à ladite caserne, selon le temps réel de sortie de chaque véhicule. De plus, les frais d'administration incluent la rémunération globale du personnel affecté à cette intervention (salaires et cotisations de l'employeur) ainsi qu'une majoration de 22 % sur la rémunération globale équivalent aux autres frais divers.

À la suite de l'émission d'une facture par la Ville au bénéficiaire d'une intervention visée par le présent règlement, ce dernier dispose d'un délai d'un mois pour le paiement sans intérêt de ladite facture. Au-delà de ce délai, un taux d'intérêt de 12 % par année est appliqué au solde impayé.

ANNEXE C

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Description	Coûts	
Branchement des services d'aqueduc et d'égout	Coûts réels encourus par la Ville	
Déblocage d'égout et dégel d'aqueduc	Si problème relève des installations du propriétaire	Si problème relève des installations de la Ville
	Coûts réels encourus par la Ville	Sans frais
Inspection caméra	Si problème relève des installations du propriétaire	Si problème relève des installations de la Ville
	Coûts réels encourus par la Ville	Sans frais

Note : Particulièrement pour le secteur de la route Saint-Eusèbe (numéros civiques 2620, 2690, 2711, 2759, 3000, 3012, 3015, 3020, 3025, 3027, 3029, 3033, 3035, 3036, 3039, 3041, 3045, 3049, 3050, 3051, 3052, 3057 et 3761), considérant que la Ville de Saint-Félicien a procédé au prolongement du réseau d'aqueduc dans le cadre de l'aménagement d'un parc industriel spécialisé pour lequel elle a reçu une aide financière équivalant à 66 % du coût global des travaux et considérant son historique de participation aux infrastructures municipales à raison de 40 %, le branchement au réseau d'aqueduc municipal est établi à un taux fixe de 2 300 \$.

PAIEMENT

✓ Le propriétaire doit, avant le début des travaux de branchements d'aqueduc ou d'égout, s'engager à payer les coûts réels engendrés et verser, en acompte, un montant égal à la tarification suivante :

- ¾ pouce : 660 \$;
- 1 pouce : 800 \$;
- 1 ½ pouce : 1 320 \$;
- 2 pouces : 2 000 \$;
- 4 pouces : 6 600 \$;
- 6 pouces : 9 900 \$;
- 8 pouces : 13 200 \$.

Une fois les travaux complétés et établis les coûts réels, le solde sera facturé au propriétaire.

INTERVENTION SUR UNE BOÎTE DE SERVICE D'AQUEDUC

Description	Coûts	
Fermeture	Sur les heures d'ouverture du service	En dehors des heures d'ouverture du service
	1 ^{er} mai au 30 novembre : 30 \$	Coûts réels encourus par la Ville
	1 ^{er} décembre au 30 avril : 60 \$	
Localisation, ajustement ou ouverture	Sur les heures d'ouverture du service	En dehors des heures d'ouverture du service
	Sans frais	Coûts réels encourus par la Ville
Déplacement de branchement de service et de bouche d'incendie	Coûts réels encourus par la Ville	

Note : Tous les travaux non décrits ci-devant seront étudiés par le Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire, qui se changera de déterminer le montant à payer par le propriétaire pour leur réalisation.

VOIRIE

Description	Coûts	
Dépôt à neige	Coûts réels encourus par la Ville	
Ajustement d'entrées charretières	Si demande du propriétaire	Si nécessaire en raison d'activités de la Ville
	Coûts réels encourus par la Ville	Sans frais

ELECTRICITE

Description	Coûts
Déplacement de lampadaire	Coûts réels encourus par la Ville

LOCATION DE LA MACHINERIE ET DES EQUIPEMENTS

Numéro de machinerie	Location	Taux / Heure
N.A.	Opérateur de machinerie lourde - Classe 5	46,13 \$
N.A.	Préposé à l'aménagement et à l'entretien du territoire - Classe 3	42,43 \$
N.A.	Préposé à l'aménagement et à l'entretien du territoire - Classe 4	44,25 \$
N.A.	Technicien aménagement du territoire - Classe 6	47,87 \$
N.A.	Opérateur système approvisionnement en eau et traitement - Classe 6	47,87 \$
TP-18-14	Camion citerne avec opérateur (2 750 gallons)	171,63 \$
TP-02-21	Camion nacelle avec opérateur	131,53 \$
TP-14-23	Camion Kenwork T800 10 roues avec opérateur	115,60 \$
TP-14-23	Camion Kenwork T800 10 roues avec équipement de déneigement et opérateur	155,40 \$
TP-15-26	Camion Volvo 10 roues avec opérateur	115,60 \$
TP-04-28	Camion Mack 10 roues avec opérateur	115,60 \$
TP-95-32	Camion 5 tonnes avec opérateur	89,38 \$
TP-04-35	Camion 5 tonnes avec opérateur	89,38 \$
TP-04-35	Camions (sableur) avec opérateur	97,98 \$
TP-05-38	Camion G,M,C, (Hook-lift + grue) avec opérateur	144,19 \$
TP-00-40	Machine à laver les égouts avec un opérateur	134,68 \$
TP-00-43	Machine à peindre avec préposé	61,20 \$

Numéro de machinerie	Location	Taux / Heure
TP-13-49	Compacteur Bomag avec préposé	64,73 \$
TP-09-52	Chenille Caméléon avec préposé	121,12 \$
TP-98-53	Dégeleuse à vapeur avec opérateur	129,95 \$
TP-98-200	Chargeur sur roues Case + balai Eddy net avec opérateur	157,10 \$
TP-85-201	Chargeur sur roues John Deere avec opérateur	119,83 \$
TP-15-202	Niveleuse John Deere avec opérateur	185,63 \$
TP-03-203	Souffleuse à neige amovible avec opérateur - Larue	355,42 \$
TP-20-204	Rétrocaveuse avec opérateur	140,03 \$
TP-99-205	Balai mécanique Elgin Pelican avec opérateur	152,23 \$
TP-17-206	Souffleur à neige amovible - Larue	355,42 \$
TP-92-207	BM50 avec opérateur	121,12 \$
TP-18-208	Balai aspirateur Ravo avec opérateur	171,73 \$
TP-12-209	Chargeur sur roues Komatsu avec opérateur	167,72 \$
TP-12-209	Chargeur sur roues Komatsu + équipement à neige avec opérateur	197,12 \$
N.A.	Caméra à égout (sans préposé)	252,00 \$
TP-22-210	Chargeuse sur roues Case 721G 2022 avec opérateur	179,93 \$
TP-22-210	Chargeuse sur roues Case 721G 2022 avec opérateur + balai Eddy net	198,93 \$
TP-22-211	Pelle hydraulique Kobelco SK170LC-11 2022 avec opérateur	165,33 \$

ANNEXE D

SERVICE DE L'URBANISME

DEMANDES DIVERSES

Description	Coût
Modification au règlement d'urbanisme	500 \$ + frais de parution
Dérogation mineure	300 \$ + frais de parution
Usages conditionnels	500 \$ + frais de parution
Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	500 \$ + frais de parution
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	0 \$
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	0 \$
Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)	0 \$
Protocole d'entente dans le cadre de travaux municipaux avec un promoteur	1 000 \$

ÉLEVAGE DE PORCINS

Description	Coût
Consultation publique	1 500 \$
Divers avis publics (LAU)	Frais de parution
Rapport de consultation et mesure d'atténuation	1 000 \$
TOTAL	2 500 \$ + frais de parution

ANNEXE E

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

POLITIQUE D'INSCRIPTION

- ✓ La priorité d'inscription est accordée aux résidants et résidentes de Saint-Félicien, sauf avis contraire.
- ✓ INSCRIPTION EN LIGNE SEULEMENT. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone avant, pendant ou après les dates d'inscription, sauf avis contraire.
- ✓ Coût de l'activité payable en entier lors de l'inscription. Exception pour les camps de jour, nous proposons le paiement en deux versements égaux.
- ✓ Le Service des loisirs, culture et vie communautaire se réserve le droit de fixer le nombre de participants ou d'annuler un cours ou une activité. EN CAS D'ANNULATION par le Service des loisirs, culture et vie communautaire, nous communiquerons avec les participants par courriel ou par téléphone s'il y a un court délai.

Motif	Manière	Non éligible	Frais administratifs	Taux du remboursement
Maladie	Sur présentation d'un billet de médecin Crédit applicable au dossier du membre	Si 75 % des cours donnés	N.A.	Le calcul se fera au prorata des séances données à la date du billet du médecin et du nombre de séances offertes
Abandon	En avisant le Service des loisirs, culture et vie communautaire par téléphone Crédit applicable au dossier du membre	Après 2 cours donnés	10 \$ / cours	Le calcul se fera au prorata des séances données à la date d'avis et du nombre de séances offertes
Spectacle	Aucun remboursement	N.A.	N.A.	N.A.
Annulation par le Service des loisirs, culture et vie communautaire	Remboursement immédiat OU crédit applicable au dossier du membre Avis fait par le Service des loisirs, culture et vie communautaire par courriel ou téléphone si court délai	N.A.	0 \$	100 % du montant

- ✓ N.B. Si vous n'avez pas utilisé le crédit inscrit à votre dossier, il vous sera remboursé :
 - Versement : sessions automne et hiver en mai / sessions printemps et été en octobre.
- ✓ Inscription tardive : à compter du lundi suivant la date d'inscription, des frais de 10 \$ seront perçus pour toute inscription, sauf avis contraire.
- ✓ Vous devez modifier vous-même les changements dans vos coordonnées personnelles, s'il y a lieu.
- ✓ NOTE : taxes incluses dans les coûts.

TOBO-SKI														
Adultes (18 ans et plus)				Étudiants (12-17 ans) et senior (60 ans et plus)					Enfants (11 ans et moins)					C o n s e i l
9 h à 12 h	PM (12 h à 16 h)	Soirée (18 h à 21 h)	Ouverture en continue (12 h à 21 h ou 9 h à 21 h)	Jour (9 h à 16 h)	AM (9 h à 12 h)	PM (12 h à 16 h)	Soirée (18 h à 21 h)	Ouverture en continue (12 h à 21 h ou 9 h à 21 h)	Jour (9 h à 16 h)	AM (9 h à 12 h)	PM (12 h à 16 h)	Soirée (18 h à 21 h)		
19,00 \$	19,00 \$	15,25 \$	26,50 \$	18,50 \$	12,30 \$	14,70 \$	12,30 \$	20,75 \$	14,35 \$	9,65 \$	10,90 \$	8,55 \$	9,65 \$	
N.A.				12,30 \$	N.A.				12 ans et moins : gratuit					
11,25 \$				7,60 \$					0-2 ans : 3,40 \$ et 3-11 ans : 5,45 \$					
N.A.				12,30 \$	N.A.				Gratuit					
N.A.				4,75 \$	N.A.				Gratuit					
	25,20 \$			N.A.					N.A.					
Voir le protocole d’entente avec le Centre de services scolaires														
46,70 \$				46,70 \$					46,70 \$					
29,20 \$				29,20 \$					29,20 \$					
81,70 \$				81,70 \$					81,70 \$					
40,85 \$				40,85 \$					40,85 \$					
29,15 \$				29,15 \$					29,15 \$					
71,40 \$				71,40 \$					71,40 \$					
81,70 \$				81,70 \$					81,70 \$					
16,55 \$				11,40 \$					Gratuit					
6,45 \$				4,45 \$					Gratuit					
9,10 \$				N.A.					N.A.					
32,40 \$				N.A.					N.A.					
129,40 \$				N.A.					N.A.					
293,90 \$				N.A.					N.A.					
161,00 \$				N.A.					N.A.					
355,00 \$				N.A.					N.A.					
LOCATION D’ÉQUIPEMENTS TOBO-SKI														
ACTIVITÉS		Journée complète			Demi-journée ou soirée			Tarif scolaire tout âge (C o n s e i l s u r l e p r i x e n f a n t)						
		Adulte	12 à 17 ans	Enfant	Adulte	12 à 17 ans	Enfant	Journée complète	Demi-jour					
Pin (ski, bottes, bâtons et casque)		27,05 \$	N.A.		20,90 \$	N.A.		14,25 \$	9,65 \$					
Pin complet 140 cm et moins		N.A.	26,25 \$	18,45 \$	N.A.	20,25 \$	14,25 \$							
Ski alpin		12,35 \$							9,45 \$	9,45 \$				

ACTIVITÉS	Journée complète			Demi-journée ou soirée			Tarif scolaire tout âge (calculé sur le prix enfant)	
	Adulte	12 à 17 ans	Enfant	Adulte	12 à 17 ans	Enfant	Journée complète	Demi-journée
Location de matériel (skis, planche à neige, bottes, bâtons)	31,20 \$			25,30 \$			24,65 \$	20,55 \$
Ski de fond (ski, bâtons et bottes)	14,65 \$		Gratuit (12 ans et moins)	12,25 \$		Gratuit (12 ans et moins)	9,65 \$ (gratuit pour 12 ans et moins)	7,60 \$ (gratuit pour 12 ans et moins)
Ski de fond	10,15 \$ (13 ans et plus)		Gratuit (12 ans et moins)	7,80 \$ (13 ans et plus)		Gratuit (12 ans et moins)	8,80 \$.	7,80 \$.
Location de matériel (piste à neige)	11,20 \$			7,20 \$			5,70 \$ (20 % enfant ½ journée)	5,70 \$
Location de matériel (vélo, casque)	49,30 \$	47,90 \$	12,00 \$	35,05 \$	34,30 \$	12,00 \$	Inclus dans le tarif de groupe	
Location de matériel (piste à neige)	6,10 \$						N.A.	4,70 \$
Location de matériel (vélo, casque)	5,05 \$						N.A.	3,90 \$
Location de matériel (vélo de montagne)	61,55 \$			39,20 \$			Inclus dans le tarif de groupe	
Location de matériel (vélo de montagne et fat bike)	30,85 \$			19,50 \$			Inclus dans le tarif de groupe	

HEURE	JOURNÉE / SOIRÉE	COMMENTAIRES
28,50 \$	317,00 \$	
28,50 \$	226,00 \$	
28,50 \$	226,00 \$	
17,00 \$		
17,00 \$		Nouveau 2025
28,50 \$	317,00 \$	
28,50 \$	226,00 \$	
28,50 \$	317,00 \$	Nouveau 2025
28,50 \$	N.A.	
28,50 \$	N.A.	
17,00 \$	N.A.	
70,00 \$	N.A.	Avec sauveteurs
28,50 \$	N.A.	Avec plateau. (Multiplier si plusieurs)
luses)		
26,00 \$	N.A.	
52,00 \$		
65,00 \$		
55,00 \$		
N.A.	450,00 \$	Journée et soirée
	291,00 \$	En journée seulement
146,00 \$	N.A.	
93,00 \$		
110,00 \$		
Voir le protocole d'entente avec le Centre de services scolaires		
80,00\$	N.A.	
83,00 \$		
23,50 \$	N.A.	Par pieds du bateau
N.A.	314,00 \$	Total pour la saison
45,00 \$	N.A.	Par nuitée (visiteur)

LOCATION

ACTIVITÉS	AVANT TAXES	2024-25 (taxes inclues)
Bain libre 13 ans et plus	12 entrées : 36 \$ (4,00 \$ / entrée)	
Bain libre 12 ans et moins	Gratuit	
Gymnase libre 13 ans et plus	12 entrées : 36 \$ (4,00 \$ / entrée)	
Gymnase libre 12 ans et moins	Gratuit	
Patinage libre 13 ans et plus	12 entrées : 36 \$ (4,00 \$ / entrée)	
Patinage libre 12 ans et moins	Gratuit	
Ski alpin adulte		268,00 \$
Ski alpin étudiant et senior		219,00 \$
Ski alpin enfant et planche		188,00 \$
4 ans et moins	Gratuit	
Ski alpin familial		693,00 \$
Ski de fond familial		400,00 \$
Ski de fond adulte		197,00 \$
Ski de fond étudiant + senior		148,00 \$
Ski de fond 12 ans et moins	Gratuit	
Fat bike adulte		134,00 \$
Fat bike étudiant + senior		104,00 \$
Fat bike 11 ans et moins	Gratuit	
Raquette général		35,00 \$
Raquette familial		70,00 \$
Vélo de montagne adulte		237,00 \$
Vélo de montagne familial		497,00 \$
Randonnée / course		35,00 \$
C10 - Billets de vélo		135,00 \$
C10 - Billets et location vélo		337,00 \$
C6 - Ski alpin et planche (demi-journée)		94,00 \$
C6 - Ski alpin et planche (journée)		113,00 \$
Ski de fond et fatbike		263,00 \$
Vélo et fatbike		295,00 \$
Vélo et fatbike et ski de fond		452,00 \$
Ski de fond et vélo de montagne		345,00 \$
Raquette et randonnée		55,00 \$

Raquette inclus avec : Ski de fond, Fat bike et ski alpin

HEURE	JOURNÉE / SOIRÉE	COMMENTAIRES
57,49 \$		Remis au Club Nautique en fin de saison
13,00 \$		1 vidange

ACTIVITÉS	AVANT TAXES	2024-25 (taxes inclues)
<u>Randonnée incluse avec :</u> vélo de montagne <u>Location Belvédère :</u> 79,50 \$ <u>Maisonnette :</u> 140,00 \$ (10 places)		

RÉSIDENTS ADULTES - SPORTS

ACTIVITÉS	MONTANT TOTAL	HEURE	TAUX HORAIRE	COMMENTAIRES
SPORTS				
Aqua-retraite 1x/semaine	80,00 \$	10	8,25 \$	
Aqua-retraite 2x/semaine	140,00 \$	20	7,25 \$	
Aqua-retraite 3x/semaine	180,00 \$	30	6,25 \$	
Aqua-douleur 1x/semaine	80,00 \$	10	8,25 \$	
Aqua-douleur 2x/semaine	140,00 \$	20	7,25 \$	
Aqua-douleur 3x/semaine	180,00 \$	30	6,25 \$	
Gym aquatique 1x/semaine	80,00 \$	10	8,25 \$	
Gym aquatique 2x/semaine	140,00 \$	20	7,25 \$	
Aqua-poussette-zumba 1x/semaine	80,00 \$	10	8,25 \$	
Nageurs matinaux 3x/semaine	210,00 \$	52,5	4,25 \$	
Aqua-maman	42,00 \$	6	7,25 \$	
Aqua-maman	70,00 \$	10	7,25 \$	
Aqua-maman	84,00 \$	12	7,25 \$	
Aqua-maman	140,00 \$	20	7,25 \$	
Renforcement tonic 1x/semaine	80,00 \$	10	8,25 \$	
Renforcement tonic 2x/semaine	140,00 \$	20	7,25 \$	
Cardio dynamique 1x/semaine	80,00 \$	10	8,25 \$	
Cardio dynamique 2x/semaine	145,00 \$	20	7,25 \$	
Entraînement cardio 1x/semaine	82,50 \$	10	8,25 \$	
Entraînement cardio 2x/semaine	145,00 \$	20	7,25 \$	
Retraite en action	82,50 \$	10	8,25 \$	
Débutant actif 1x/semaine	82,50 \$	10	8,25 \$	
Débutant actif 2x/semaine	145,00 \$	20	7,25 \$	
Circuit express 1x/semaine		40 minutes	5,50 \$	
Circuit express 2x/semaine		80 minutes	4,75 \$	
Circuit express 3x/semaine		120 minutes	4,00 \$	
Cardio-sentier		40 minutes	5,50 \$	
Bottes trampoline			8,25 \$	

RÉSIDENTS JEUNES - SPORTS

ACTIVITÉS - PISCINE DU CÉGEP	TAUX HORAIRE	COMMENTAIRES
SPORTS		
Parents/enfants	5,75 \$	30 minutes
Natation préscolaire	5,75 \$	30 minutes
Natation nageur 1-2	5,75 \$	30 minutes
Nageur 3 à 5	7,50 \$	45 minutes
Cours de natation privé	26,00 \$	1 heure
Jeunes sauveteurs initié	13,75 \$	1 heure
Jeunes sauveteurs	11,25 \$	1,25 heure
Jeunes sauveteurs	13,00 \$	2 heures
Jeunes sauveteurs	14,75 \$	
Atelier sportif Baseball	10,25 \$	heure
Initiation au skate		

RÉSIDENTS ADULTES - CULTUREL

ACTIVITÉS	TAUX HORAIRE	COMMENTAIRES
CULTUREL		
Sophrologie 1x/semaine (1 h)	8,25 \$	Selon le nombre d’heures de la session (8-10-12 semaines)
Peinture 1x/semaine (2 h)	7,25 \$	
Stretching	8,25 \$	
Taï chi cours 1x/semaine	8,25 \$	
Taï chi cours 2x/semaine	7,25 \$	
Carte scrapbooking	8,25 \$	
Danse jazz adultes interm. (aut.-hiver)	4,25 \$	
Danse jazz adultes (aut.-hiver)	4,25 \$	
Danse jazz cégep (aut.-hiver)	4,25 \$	
Zumba fitness 1x/semaine	8,25 \$	
Zumba fitness 2x/semaine	7,25 \$	
Salsation danse workout 1x/semaine	8,25 \$	
Salsation danse workout 2x/semaine	7,25 \$	
Salsation danse workout 3x/semaine	6,25 \$	
Pratique Taï chi	22,25 \$	
Danse multiculturelle 1x/semaine	8,25 \$	Selon le nombre d’heures de la session (8-10-12 semaines)
Danse multiculturelle 2x/semaine	7,25 \$	
Cours de langue (anglais, espagnol) (1,5 heure)	7,25 \$	

RÉSIDENTS JEUNES - CULTUREL

ACTIVITÉS	MONTANT TOTAL	HEURE	TAUX HORAIRE	Tarif non-résida
REL				
danse 3 ans (résident) 1x/semaine (éveil à la culture)	Selon le nombre de semaines de la session (8-10-12 semaines)		Gratuit	21,50 \$ / session
danse 4 ans (résident) 1x/semaine (éveil à la culture)			Gratuit	21,50 \$ / session
à 12 ans 1x/semaine (1,5 h)			6,00 \$	
et théâtre 8 à 12 ans 1x/semaine (1,5 h)			6,00 \$	
hop 5 à 6 ans résident 1x/semaine (éveil à la culture)			Gratuit	21,50 \$ / session
zz 5 à 6 ans résident 1x/semaine (éveil à la culture) r			Gratuit	21,50 \$ / session
zz 7 à 8 ans 1x/semaine aut.-hiver			Gratuit	21,50 \$ / session
zz 5 à 8 ans garçons 1x/semaine aut.-hiver			Gratuit	
zz 9 à 10 ans 1x/semaine aut.-hiver			2,25 \$	
zz 12 à 17 ans 1x/semaine aut.-hiver			2,25 \$	
imo			3,00 \$	
arte scrapbooking			6,00 \$	
8 ans			Gratuit	
11 ans			2,50 \$	
à 17 ans			2,75 \$	

CAMP DE JOUR

ACTIVITÉS	MONTANT TOTAL	TAUX JOURNALIER	COMMENTAIRES
Classique	76,50 \$	15,50 \$	5 jours
Vendredi aventure	25,00 \$	19,65 \$	Selon les voyages
Apprenti animateur	75,50 \$	15,25 \$	5 jours
Atelier seulement	25,50 \$	12,75 \$	2 demi-journées (mardi / jeudi de 9h à 12h)
Camp avec option	102,00 \$	20,50 \$	Camp + 2 demi-journées option
Découverte vélo	70,25 \$	14,05 \$	Forfait 5 semaines 317 \$
Service surveillance	22,00 \$	4,50 \$	1 enfant 5 jours
Service surveillance	33,75 \$	6,75 \$	Familial (2 enfants et plus) 5 jours
Frais de retard			5,00 \$ / 5 minutes
Camp de relâche	100,25 \$	20,00 \$	Rabais de 10 \$ pour la semaine complète (5 jours)

BIBLIOTHÈQUE

FRAIS DIVERS	TARIFS	COMMENTAIRES
Pénalités		
Frais de retard (livres, revues, disques compacts, jouets, audiovisuels)	0,05 \$ / jour / item	Jusqu'à un maximum de 5 \$ par dossier
Frais de retard télescopes	1,25 \$ / jour	1 \$ par jour / Montant maximum illimité
Abonnement		
Résident	Gratuit	
Non-résident	26,75 \$ / an	
Famille extérieur	48,50 \$ / an	
Autres		
Photocopie et impression	0,25 \$ / feuille	
Bris de documents	N.A.	Facturation selon la valeur au système ou chez les fournisseurs
Activités, bricolages, ateliers et conférences	N.A.	Variable (selon le matériel nécessaire)
Documentaire	35,95 \$	Adultes
	22,95 \$	Jeunes
Référence	50,00 \$	Adultes
	50,00 \$	Jeunes
Albums	10,95 \$	Jeunes 0-2 ans
	10,95 \$	Jeunes 3-4 ans
	15,95 \$	Jeunes 5 ans et plus
Bandes dessinées	17,95 \$	Jeunes
Romans	30,95 \$	Adultes
	7,95 \$	Jeunes 6 à 8 ans
	14,95 \$	Jeunes 9 à 11 ans
	25,95 \$	Jeunes 12 ans et plus
Périodiques	5,95 \$	Jeunes et adultes
Télescope	420,00 \$	Télescope + matériel
	44,95 \$	Lampe frontale
	25,00 \$	Housse
	14,95 \$	Cherche-étoiles
Disques compacts	17,99 \$	Unique
	45,00 \$	Coffret

ANNEXE F

SERVICES ET BIENS DIVERS

Description	Tarif (taxes incluses)
Drapeaux	
Drapeau armoiries sur socle	Coût réel (9,25 \$)
Drapeau logo sur socle	Gratuit
Drapeau Ville nouveau logo (3 pi x 6 pi)	Coût réel (100,00 \$)
Drapeau Ville ancien logo (3 pi x 6 pi)	Gratuit
Drapeau Canada (3 pi x 6 pi)	Coût réel (53,00 \$)
Drapeau Québec (3 pi x 6 pi)	Coût réel (53,00 \$)
Drapeau armoiries Ville (3 pi x 6 pi)	Coût réel (98,00 \$)
Épinglettes	
Épinglette petite (armoiries Ville)	1 à 30 : gratuit 31 et plus : coût réel (1,00 \$)
Épinglette logo Ville	Gratuit
Épinglette grosse (drapeaux)	Coût réel (1,00 \$)
Épinglette petite (drapeaux avec armoiries jaune Ville)	Coût réel (1,00 \$)
Épinglette armoiries fioritures (dans boîte de plastique individuelle)	Coût réel (4,75 \$)
Autres articles promotionnels	
Efface	Gratuit
Crayon au plomb	Gratuit
Porte-clés	Gratuit
Sac réutilisable	Gratuit
Crayon à encre Ville (argent-noir)	Gratuit
Signet métallique	Gratuit
Crayon à encre Ville (en bois)	Coût réel (23,00 \$)

Note : Aucun frais ne sera appliqué pour des épinglettes et autres articles promotionnels remis dans le cadre d'un évènement.

ANNEXE G

COUR MUNICIPALE

Description	Coût
Utilisation du logiciel Constats Express de la Cour municipale de la Ville de Saint-Félicien.	5 %
Tarif par transaction pour couvrir une partie du coût d'utilisation du logiciel ainsi que les frais relatifs à l'utilisation d'une carte de crédit.	

Le paiement complet, par carte de crédit seulement, est exigible immédiatement de l'utilisateur.